L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI MATIN, 28 JANVIER.

FEUILLETON.

LA CAPE ET L'EPÉE.

PREMIÈRE PARTIE.

LE COMTE DE MONTESTRUC.

V.—Suite.

—Ah! que de choses malheureuses qui eussent été évitées s'il avait voulu! reprit-elle, tandis qu'un profond soupir soulevait sa poitrine.

Elle se raffermit, et continuant:

—Eh bien! ces passions qui ont été maîtresses de son père, je ne veux pas que mon fils les connaisse. Hugues a les mêmes instincts, le même feu dans le sang. Ce qui a perdu le père pourrait perdre l'enfant. L'éducation seule pourra le vaincre et le dompter. C'est pourquoi je veux que mon fils Hugues soit élevé pauvrement, à la dure, et qu'il apprenne comment on devient homme.

—Peut-être avez-vous raison, madame.

—Oui, j'ai raison, mon cœur me le dit. Où que j'aille, si misérables que soient les conditions de mon existence, j'ai près de moi deux serviteurs qui me suivront partout: une femme qui m'a nourrie, un vieux soldat qui a longtemps accompagné le comte dans ses expéditions et qui soignait ses armes et ses chevaux. Il aime Hugues comme s'il était son enfant. A ces deux êtres dévoués, joignez un pauvre garçon que j'ai recueilli et qui a juste assez d'intelligence pour comprendre la grosse besogne qu'on lui donne à faire, voilà ma maison.

—Bien, madame, et ma part à moi quelle sera-t-elle?

—S'il vous plait de m'indiquer une maison où je ne sois pas connue et où je puisse m'établir seule avec Hugues, ma reconnaissance vous sera acquise à tout jamais.

—Que parlez-vous de reconnaissance!... M. de Montestruc a lavé dans le sang d'un misérable l'injure faite à mon nom.... Je suis votre débiteur.... Est-ce tout?

—Vous attacherez à cette maison où je n'ai besoin que des chambres nécessaires à cinq personnes, le revenu qui vous paraîtra suffisant pour qu'elles y vivent modestement, hors de l'indigence, mais surtout hors du luxe.

—J'ai une maison, madame, où vous pourrez entrer dès demain, si vous voulez. Ce soir, je vous prierai de me faire l'honneur d'accepter l'hospitalité de l'hôtel de Miropoix.

Mme de Montestruc s'inclina.

—Cette maison, reprit le comte, a nom la Testère; c'est un petit manoir qui me vient par héritage. Il est proprement meublé, avec cour, tourelles, [illegible] pleines d'eau, et communs. [illegible] C'est une copie [illegible] que M. de Montestruc aurait [illegible] des coudes. Quelques terres avec [illegible] et un bois en dépendent qui rapportent quinze cents livres par an, sans parler de certaines redevances en vin, blé, fourrage et légumes.

—Mais c'est magnifique!

[illegible]

—Et quand serai-je grand?

—Dans une quinzaine d'années, mon enfant.

—Bah! l'endroit me plait. J'y resterai aussi longtemps que vous voudrez, ma mère.

—J'y attendrai, moi, que Dieu m'appelle pour lui rendre compte de l'emploi que j'ai fait de mes jours.

—Ne parlez pas ainsi, ma mère; vous savez que je ne veux pas que vous me quittiez.

Louise se pencha vers lui et l'embrassant:

—Tu ne reverras plus le château de Montestruc, mon cher Hugues, reprit-elle.

—Pourquoi ça? Il me plaisait, avec ses hautes tours où je grimpais avec Agrippa, et d'où l'on voyait si loin.

—Le château n'est plus à nous, et tu n'as plus ni chevaux, ni pages, ni beaux habits de soie et de velours, comme moi je n'aurai plus de carrosses ni d'écuyers.

—On nous les a pris?

—Non, mon enfant.... c'est la ruine qui nous les a ôtés.

—La ruine? répéta le petit Hugues d'un air d'étonnement.

—Un mot que tu ne peux pas comprendre, mais dont un jour la signification te sera révélée.

—Alors, qu'est ce qui me reste?

—Il te reste ton nom, mon fils.

—Un bien beau nom! s'écria l'enfant dont les yeux s'allumèrent, Hugues-Paul de Montestruc, comte de Chargepaul!

—Très beau, mon fils, à la condition que tu lui rendes son éclat, et que tu le gardes intact et pur.

—Que faut-il faire pour cela, ma mère?

—Il faut travailler sans relâche à devenir un homme et un soldat.

—Eh bien! ma mère, je travaillerai et je deviendrai un homme et un soldat.

—Veux-tu me le jurer? Ton père n'a jamais failli à son serment, et il est mort pour tenir une parole qu'il avait donnée.

Le petit Hugues devint très grave, puis mettant ses mains dans celles de la comtesse,

—Je vous le jure, ma mère.

On peut dire que l'éducation du petit Hugues, devenu comte de Montestruc, commença dès le lendemain du jour où pour la première fois il dormit à la Testère.

Le manoir était à une assez grande distance du château où il était né pour que les gens du voisinage, qui ne voyageaient guère à cette époque lointaine, et vivaient à l'ombre de leur clocher, n'eussent jamais aperçu la comtesse. Elle pouvait donc se promener aux environs sans crainte d'être reconnue. Elle se donnait pour la veuve d'un capitaine mort au service du roi, et qui cherchait loin du bruit des villes le recueillement et la paix. Sa jeunesse et sa beauté mélancolique, l'espièglerie et la gentillesse de son fils, le bien aussi qu'elle faisait autour d'elle, prélevant toujours pour les pauvres la dîme de ses minces ressources, la faisaient aimer et bien venir de tout le monde. Quand on la voyait passer dans la campagne avec ses vêtements de deuil, chacun la saluait. Le dimanche à l'église on lui faisait une place à part.

(A continuer.)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression CAMELIA, Capitaine Hanover, partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 8 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisburg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent. Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union. 15 mai.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M. NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis. Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et [illegible] Bend, comme il est dit ci-dessus. [illegible] fera jonction avec les bateaux [illegible] voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie, Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M. Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau, SEMINOLE, Capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra. Pour fret et passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents, No. 46 de la rue du Camp.

Peoples New Orleans and Grand Ecore Packet Company.

Départ, mardi, 26 janvier à 5 P. M. Pour Grand Ecore, Montgomery, embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, [illegible] BRADISH JOHNSON, JOHN HENN, capt. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, 46 Camp; N. O. DONOHUE, [illegible] 20 jan.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Départ, tous les samedis, à 5 P. M. Pour Fort de Russey, Barbin, [illegible], Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, [illegible] S. SENNOTT, capitaine, GEO. HAMILTON, commis. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à S. M. CARTER, 33 rue du Camp; HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, [illegible] 106 rue Commune, [illegible] 9 Commercial Place.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Vendredis à 5 h. Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur [illegible] Bayou Courtableau. BERTHA, H. H. Broad, capitaine, J. B. Schmidt, commis. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 100 de la rue de la Commune.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, Mardi, 26 janvier à 5 h. P. M. Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur FLETA, C. C. Pickett, capitaine, [illegible], commis. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No 4 de la rue Tchoupitoulas, LORD & McPEAKE, No 46 de la rue du Camp. 14 janv.

Attakapas et Atchafalaya.

Départ, MERCREDI, 27 janvier, à 5 heures P. M. Pour Simmsport, Churchville et tous les débarcadères intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Chêne, pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, New Iberia, Fausse Pointe, St Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Le bateau à vapeur et d'un faible tirant d'eau IDA, Capt. J. P. FORGAY, commis, A. MEYNIER Sr. partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage adressez-vous à bord ou à HITE & CARLIN, No 4 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à partir de VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur R. L. HODGE, Capitaine P. McElroy; Commis, F. Bergeron et J. A. Compton. Retour tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Lafourche et Plaquemines.

Départ tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir—Le bateau à vapeur ST-JOHN, Capitaine ALLEN JUMEL, Chs Bussie, commis. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur HENRY TETE, Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Charlet, [illegible] la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS [illegible] SAMEDIS soir. Retour: il partira de Donaldsonville les LUNDI et VENDREDI matin, il descendra la côte le [illegible] 16 juillet—1an.

Le bateau à vapeur LIZZIE HOPKINS, Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. H. Landry, Part de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, No 38 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine—Le bateau à vapeur MARY IDA, Capitaine J. A. Ruiz; commis J. L. Boyd. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Pour les forts, la station de la Quarantaine [illegible], toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur ST. MARY, neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, [illegible] commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Samedi seulement il étendra ses voyages jusqu'aux Forts.

Compagnie d'Assurance Hope

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
INCORPORÉE EN AVRIL 1857.
Bureau, No 21, rue du Camp.

Capital payé ... $250,000 00
MONTANT des DIVIDENDES PAYÉS ... 280,921 06
Actif ... 276,669

La Compagnie assure contre les risques du Feu, de Mer et de Rivières, aux plus bas taux, et accorde aux assurés le privilège de choisir entre une remise au comptant sur leurs primes, ou une participation dans les profits.

L'assuré, quelque petite que soit sa prime, peut donc avoir un intérêt dans le profit sans être actionnaire.

Les pertes sont réglées promptement et équitablement.

H. PEYCHAUD, Président, JNO. I. ADAMS, Vice-Président.

Le Comité des Conservateurs

nommé pour se trouver aux investigations du Comité Congressionnel a établi son quartier général au No 142 rue du Canal. Les personnes ayant des informations ou des données qui peuvent aider le Comité dans ses travaux, sont priées de les communiquer au Secrétaire.

F. C. ZACHARIE, Président du Comité.
F. H. BARBOT, Secrétaire. 28 jan—3t

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne [illegible] partiront [illegible] du Pier No. 50, Rivière du Nord—

FRANCE, Trudelle, samedi, 30 janvier.
VILLE DE PARIS, Lachesnez, samedi, 6 février.
PEREIRE, Danré, samedi, 20 février.

PRIX DU PASSAGE [illegible] Première classe [illegible] Billets d'excursion à prix réduits. Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent [illegible] par les steamers de cette ligne [illegible] la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret et passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 55 Broadway, New-York, ou à L. GRANE, Agent, [illegible] nov—4B

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE —ET DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, CASTELLAR,
PELAYO, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour fret ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.) S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans. 28juil—1an

STEAMERS—LIVERPOOL

LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie.
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight.
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Braes.
STATE OF FLORIDA, 2500 "
STATE OF INDIANA, 2500 " capt. Sadler.

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement. Le steamer STATE OF LOUISIANA partira de son quai, poteau 23, Troisième district; vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le —— 1875.

S'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, Au No 26 de la rue Carondelet, Nile-Orléans. 6juillet—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord, Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD partiront comme ci-dessous: Départ:

	DE BREME.	DE LA NLLE-ORLÉANS.
Koeln	15 déc.	22 janv.
Hannover	12 janv.	14 fév.
Frankfurt	9 fév.	14 mars.

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE.
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 40 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45 "
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres ... $25 en or.
Entrepont ... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 62 de la rue de l'Union. 5 août—1an

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants: KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer CORTES, Freeman, commandant, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 30 janvier, à 8 h. A. M. Passage ... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61. mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO ... Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA ... Capt. L. F. Timmerman,
CITY OF HAVANA ... Capt T. J. Philips.

Le steamer CITY OF HAVANA, Commandant F. S. Phillips, partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 30 janvier, à 9 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz ... $60, en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York.

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MERIDA partira le 20 Février. 13 nov—1an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company. POUR PHILADELPHIE via la HAVANE. Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1800 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett. 1400 tonneaux
TONAWANDA, do. C. C. Wiltbank. 814 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux

Départ, JEUDI, 28 janvier, à 5 heures P. M. Le beau steamer de 1ère classe, JUNIATA, Commandant, J. W. Catherine, Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) .. $35
Passage pour Philadelphie ... 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage .. 50

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier. 1 nov—1 an.

BILAN DE LA BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLÉANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	333,788 32
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	290,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	5,377 89
Dû par d'autres banques nationales	5,396 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 97
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,146 15
Primes payées sur bons des E.-U.	34,000 00
Chèques et autres items au comptant	288 40
Echanges pour le Clearing-House	20,081 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	345 05
Espèces	344 15
Billets Legal Tender	70,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,00 00
Total	$714,322 01

PASSIF

Capital payé	$300,000 0
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	72,000 44
Billets de la Banque nationale en circulation	178,000 00
Dépôts individuels	388,397 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,000 00
Certificats de dépôts à terme (time)	2,682 60
Dû à d'autres banques nationales	[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,783 98
Total	$714,322 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact. JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment par devant moi, ce 7 octobre, 1874. GEO. W. CHRISTY, Notaire Public.

Témoins: A. CHAFFEY, SIGMUND KATZ, J. T. [illegible] 8oct—1t

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after November 16, 1874, Trains leave depot foot Canal street as follows: EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 [illegible] Express and Mail daily at 2 15 p. m. Through Night Express, daily at [illegible]. This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Cincinnati. Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel. S. P. SHUTE, General Passenger Agent. C. H. ALLEN, General Superintendent. 16 déc.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 16 Novembre 1874. Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit: EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 [illegible] du matin. [illegible] C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Cincinnati. Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel. S. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages. C. H. ALLEN, Surintendant-Général. 16 déc.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.) A partir du 26 décembre.

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7:30 A. M.	Express	11:30 P. M.
Malle	1:30 P. M.	Malle	11:15A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE. Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est. Vente de billets et renseignements au No 22 de la rue du Camp, coin Commune. A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, Directeur-Général. 29 avril.

New Orleans, St Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.) From December 26—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:30A. M.	Express	11:30 P. M.
Mail	1:30P. M.	Mail	11:15A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE. Only one change of sleeping cars to Eastern cities. Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common. A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, General Manager. april 1—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour ... 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans ... 15 cents. Pour la station de Gentilly 15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 heures A. M.	
[illegible]		[illegible]	

Les dimanches un train partira toutes les heures, de 7 heures de l'après-midi. Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train. C. H. ALLEN, Surintendant-général. 8avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M. [illegible] Pour fret ou passage s'adresser [illegible] CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Compagnie d'Assurance du Peuple DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.
TROISIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant: Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1874.

Sur risques d'incendie	$48,134 18	
" de rivières	3,351 00	
" de mer	12,998 26	
Total des primes		$64,483 [illegible]
En plus risques non expirés pour 1873		8,262 00
		$72,745 [illegible]
En moins, primes remboursées		1,277 00
Montant net des primes reçues		$71,468 04
Pertes payées dans la même période:		
Sur risques d'incendie	$27,882 [illegible]	
" de rivières	4,147 08	
" de mer	9,648 21	
Réfaction (rebate)	3,186 79	
Réassurances	2,588 02	
Taxes	2,160 00	
Loyer	1,400 00	
Impressions, annonces, fournitures de bureau	678 35	
Dépenses, etc, intérêt en moins	7,779 35	
Réservé pour les risques non expirés de 74	7,683 89	$55,368
Balance net		$12,000

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets de capital	$231,625
Primes en voie de recouvrement	12,509 34
Actions de banques et autres actions	34,904 00
Propriétés foncières	6,431 82
Billets garantis	4,362 77
Billets garantis par hypothèque	441 79
Effets à recevoir (à courte échéance)	[illegible]
Meubles et installations de bureau	2,194 80
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	$301,790 74

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. R. M. DAVIS, Président, A. SOCOLA, Vice-Président. A. GRANGER, Secrétaire.

Signé sous serment par devant moi, à la Nile-Orléans, ce 25me jour de juillet 1874. ANT. DORIOCOURT, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1874.—Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé est déclaré et porté au crédit des billets d'actions (stock notes), également qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1874 sera payé à dater du dixième jour du mois d'août 1874.

DIRECTEURS:

R M Davis	Joe David
A Socola	M Berwin
J Mizzi	David Hughes
Ernest Pragst	J J Reiss
N A Llambias	F Sancho
B Saloy	H Manuel
J Sambola	R Demestre
J K Gourdain	S Cambon
V Battalora	J Newhauser
J B Solari	F Jahfroid
A Haber	M Dragosvich

9juil—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés ... $ 668,788 22; Prêts sur demande ... [illegible]; Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation ... 300,000; Primes sur les bonds ci-dessus ... 25,000; Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation ... 13,500; Actions et bonds divers ... [illegible]; Dû par des banques et des banquiers éloignés ... [illegible]; Mobilier et accessoires ... [illegible]; Avoir en argent: Bonds des E. U. en main ... 112,000; Comptant en caisse ... [illegible]; Do dans les banques de New-York ... [illegible] 71; Total de l'actif ... $1,8[illegible]

PASSIF.

Capital payé ... [illegible]; Excédant de fonds ... 27,000; Billets émis ... 267,100; Dépôts ... 1,172,[illegible]; Dû à des banques et à des banquiers éloignés ... 54,[illegible]; Profits bruts pendant les 6 derniers mois ... [illegible]; Moins dépenses et taxes ... [illegible]; Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent, $ [illegible] a été déclaré aux actionnaires) ... [illegible]; Total du passif ... $[illegible]

LOUIS SCHNEIDER, Président. [illegible] BOHN, Caissier. January—3

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

[illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nile-Orléans.

[illegible]

RESSOURCES. [illegible]

PASSIF. [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, [illegible] JOSEPH MITCHELL, [illegible] JULES [illegible] P. FOURCHY, [illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue [illegible]

—Assure contre— LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES. Aux plus bas Taux de Tarif. A. EIMER BADER, Président, CHAS. ENGSFELD, Vice-Président, GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale. [illegible]

DÉCLARE: [illegible]

DIRECTEURS: Henry Abraham, A. Kais, [illegible] A. Eimer Bader, Jos. Keller, [illegible] N. A. Baumgartner, Th. Lilienthal, [illegible] [illegible] E. F. Del Bondio, [illegible] Isaac Scherck, H. Hicke, [illegible] J. M. Sellwarz, Chas. Engsfeld, [illegible] Louis Schwarz, M. Frank, [illegible] K. Weissenbach, H. R. Gogreve, [illegible]

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1874: [illegible]

ASSURANCES.

HUITIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS AND TRADERS Insurance Company.

[illegible]

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union

[illegible]

ASSURANCES.

[illegible]

Mechanics' and Traders' Insurance Company.

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nile-Orléans.

No. 101 RUE DU CANAL.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

[illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co.

No 182, Rue du Canal.

[illegible]

Louisiana Savings Bank —AND— Safe-Deposit Company.

[illegible]

New Orleans Credit Foncier Association.

[illegible]

BILAN DE LA BANQUE GERMANIA NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

[illegible]

Banque Nationale de l'Union.

[illegible]

Banque Nationale de l'Etat.

[illegible]

Banque Nationale de l'Etat.

[illegible]

Banque de l'Union Française.

[illegible]